Docusign Envelope ID: 5BF861CA-1147-8E81-8182-E18769B9B736

certifié conforme à l'original
à Paris le 22/07/2026

PONAR
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue de Maubeuge - 75009 Paris
RCS Paris 529 645 285

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUILLET 2026

Le 22 Juillet 2026 à 10h, le soussigné Thomas PARENT, agissant en tant qu'associé unique de la société PONAR,

A pris les décisions suivantes :

- Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts
- Démission du Gérant
- Nomination d'un nouveau Gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide d'adopter, à compter de ce jour, la nouvelle dénomination sociale « 1978 » en lieu et place de la dénomination actuelle.

L'article correspondant des statuts est modifié en conséquence.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Prise d'acte de la démission du Gérant

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Christian DULONG DE ROSNAY de ses fonctions de Gérant de la Société, à effet de ce jour.

L'associé unique lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouveau Gérant

En conséquence de la démission constatée à la résolution qui précède, l'associé unique nomme en qualité de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Aaron BOURG, demeurant 2 Square du Nouveau Belleville, 75020 Paris.

Monsieur Aaron BOURG déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat. Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et dans les conditions prévues par les statuts.

Les fonctions de Gérant seront exercées à titre gratuit. Monsieur Aaron BOURG ne percevra aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au titre de l'exercice de son

Docusign Envelope ID: 5BF861CA-1147-8E81-8182-E18769B9B736

mandat de Gérant. Il aura néanmoins droit au remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans l'intérêt de la Société.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs à Monsieur Aaron BOURG, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt consécutives aux décisions ci-dessus, en ce compris les formalités auprès du Guichet unique des formalités des entreprises tenu par l'INPI et du Registre du commerce et des sociétés.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé après lecture le présent procès-verbal.

Fait à Paris, le 22 Juillet 2026

DocuSigned by:
FF8D19C8A9A24E1...

Monsieur Thomas PARENT

L'Associé unique

bon pour acceptation des fonctions

Signé par :
Aaron Bourg
9BE85069A50243F...

Monsieur Aaron BOURG

Le Gérant

« Bon pour acceptation des fonctions »